



Défraiement pour un bénévole

Par roland74

Bonjour à tous.

Je suis président d'une association loi 1901.

J'ai oublié le chéquier de l'association pour payer les frais kilométrique d'un juge exposition .

Puis je me servir de mon chéquier personnel pour un défraiement ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il vaut mieux pas...

Mélanger des dépenses personnelles avec celles de l'association est la porte ouverte à tous les abus et aussi à des contrôles de l'administration fiscale.

Envoyez plus tard par courrier le chèque adéquat tiré sur le chéquier de l'association.

Ou encore demandez lui un RIB et faites un virement.

Un site utile pour vous :

[url=https://www.associations.gouv.fr/les-frais-engages-par-les-benevoles.html]https://www.associations.gouv.fr/les-frais-engages-par-les-benevoles.html[/url]

Par roland74

Merci beaucoup.